

## Texte 1

# Jacqueline de Romilly, *Pourquoi la Grèce ?*

---

« Et un jour on dira, en te voyant pleurer “C’est la femme d’Hector, le premier au combat parmi les Troyens dompteurs de cavales, quand on se battait autour d’Ilion.” Voilà ce qu’on dira et, pour toi, ce sera une douleur nouvelle d’avoir perdu l’homme entre tous capable d’éloigner de toi le jour de l’esclavage. [...] Ainsi dit l’illustre Hector, et il tend les bras à son fils. Mais l’enfant se détourne et se jette en criant sur le sein de sa nourrice à la belle ceinture : il s’épouvante à la vue de son père ; le bronze lui fait peur, et le panache aussi en crins de cheval, qu’il voit osciller au sommet du casque, effrayant. Son père éclate de rire, et sa digne mère. Aussitôt, de sa tête, l’illustre Hector ôte son casque : il le dépose, resplendissant, sur le sol. Après quoi, il prend son fils, et le baise, et le berce en ses bras, et dit, en priant Zeus et les autres dieux : “Zeus ! Et vous tous, dieux ! Permettez que mon fils, comme moi, se distingue entre les Troyens, qu’il montre une force égale à la mienne et qu’il règne, souverain à l’Ilion ! Et qu’un jour on dise de lui : ‘Il est encore plus vaillant que son père’, quand il rentrera du combat ! Qu’il rapporte les dépouilles sanglantes d’un ennemi tué, et que sa mère en ait le cœur en joie !”. Il dit et met son fils dans les bras de sa femme : et elle le reçoit sur son sein parfumé, avec un rire en pleurs. »

Jacqueline de Romilly, *Pourquoi la Grèce ?*<sup>1</sup>

---

## La guerre de Troie a bien eu lieu

Racontée par Homère dans l’*Illiade*, œuvre datant du VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C., la guerre de Troie (ville située en Anatolie et découverte en 1870 par l’archéologue H. Schliemann) s’est déroulée au XIII<sup>e</sup> av. J.-C. Les raisons historiques de la querelle nous sont inconnues mais la guerre s’achève sur la victoire des Grecs (les Hellènes) contre les Troyens. Mise en scène des tensions incessantes entre les dieux, Homère lui donne pour raison un concours de beauté entre déesses dont les héros (ou les victimes) seront Pâris et Hélène. Lors du mariage de Pélée et Thétis, Éris la déesse de la discorde, mécontente de ne pas avoir été invitée aux festivités sur le mont Pélion, se venge en déposant une pomme d’or sur laquelle est inscrit « À la plus belle ». Zeus ne pouvant trancher, c’est Pâris fils de Priam, le roi de Troie,

---

1. Les notes sont placées en fin d’étude de chaque texte.

qui est chargé de déterminer laquelle des déesses est la plus belle. Pâris choisit Aphrodite au détriment d'Héra et d'Athéna devant la promesse de cette dernière de lui donner en partage la plus belle des mortelles. Hélène, l'épouse de Ménélas roi de Sparte, sera ainsi enlevée par Pâris. Agamemnon, roi d'Argos, soutiendra son frère Ménélas en convoquant tous les anciens prétendants d'Hélène lesquels avaient juré fidélité à celui que la belle Hélène choisirait. Pâris est donc coupable de les avoir offensés et d'avoir rompu les règles de l'hospitalité par le rapt d'Hélène à Sparte alors qu'il était l'hôte de Ménélas. Deux années de préparatifs et neuf ans de guerre s'ensuivront.

## L'adieu d'Hector à Andromaque

Au chant VI de l'*Iliade*, Hector, autre fils de Priam, fait ses adieux à Andromaque sa femme et à leur jeune fils (voir l'extrait ci-dessus). Il sait qu'il ne reviendra pas du combat contre Achille. Tout l'art d'Homère se tient ici. Les sentiments humains sont dépeints de manière intense mais simplifiés ils acquièrent une forme d'universalité. La fierté d'Hector, l'amour d'Andromaque pour son mari, l'espoir d'un père vis-à-vis de son enfant, la peur même de celui-ci à la vue du casque de son père... Il n'en faut pas plus pour que tout un chacun, au-delà des spécificités de sa culture, se sente concerné voire ému par cette scène.

## Pourquoi Homère ?

Selon Jacqueline de Romilly dans *Pourquoi la Grèce ?* (1992) le génie d'Homère tient au trois traits spécifiques de son art : dépouillement, universalité, idéaux-types. Si les deux premiers sont parfaitement visibles dans l'extrait présenté ici, le troisième questionne. Comment ces héros, qui n'ont finalement que peu de ressemblances avec la moyenne des êtres humains, peuvent-ils autant nous toucher ? Cela tient à ce que Homère les représente à la limite extrême de certains sentiments humains. Hélène est la plus belle, Achille le plus valeureux, Ulysse le plus malin (il fait preuve de *métis*), Hector est un homme de devoir... Chaque personnage semble ainsi être le représentant d'une qualité, un modèle tout en étant finalement à la mesure humaine car chacun doit finalement souffrir et mourir. Il en va de même pour les fils ou filles des dieux, Achille malgré Thétis mourra et Sarpédon, le fils de Zeus lui-même, n'en réchappera pas non plus... Dans l'ordre guerrier ou moral, il n'est jamais question d'invincibilité, tous sont défaillants un jour ou l'autre, tous connaissent le doute et le questionnement. Hector lui-même ne se rue pas au combat, il hésite et se demande s'il ne pourrait pas négocier : « pourtant, si je déposais là mon bouclier bombé et mon casque puissant, si j'appuyais ma pique à la muraille et si j'allais droit à Achille sans reproche pour lui promettre que... ».

Il n'en fera rien, voudra finalement vider la querelle et mourra comme tous les « mortels » doivent mourir.

## De la condition humaine

Les craintes liées à la finitude humaine dans les textes d'Homère trouveront plus qu'un écho dans les philosophies qui lui succéderont. De Platon, qui mettra en scène la mort de Socrate dans le *Phédon*, à Heidegger, qui dans *Être et temps* pense l'Être-vers-la-mort du *Dasein*, en passant par Pascal, qui dans ses *Pensées* (n° 199) dira : « Qu'on s'imagine un nombre d'hommes dans les chaînes, et tous condamnés à la mort, dont les uns étant chaque jour égorgés à la vue des autres, ceux qui restent voient leur propre condition dans celle de leurs semblables, et, se regardant les uns les autres avec douleur et sans espérance, attendent leur tour. C'est l'image de la condition des hommes. », l'histoire de la pensée ne s'écartera plus jamais de celle de la mort car rien ne saurait faire que les hommes se consolent de devoir mourir. À ce propos, il faut sans doute écouter la sagesse de Pierre Bayle concernant Épicure et Lucrèce, lesquels proposaient de lever l'angoisse de la mort en la considérant comme cessation de toute sensation.

« Épicure et Lucrèce supposent que la mort est une chose qui ne nous concerne pas, et à laquelle nous n'avons aucun intérêt. Ils concluent de cela de ce qu'ils supposent que l'âme est mortelle, et par conséquent que l'homme ne sent plus rien après la séparation du corps et de l'âme. [...] Ces philosophes [...] supposent que l'homme ne craint la mort que parce qu'ils se figurent qu'elle est suivie d'un grand malheur positif. Ils se trompent, et ils n'apportent aucun remède à ceux qui regardent comme un grand mal la simple perte de la vie. L'amour de la vie est tellement enraciné dans le cœur de l'homme, que c'est un signe qu'elle est considérée comme un très grand bien; d'où il s'ensuit que de cela seul que la mort enlève ce bien, elle est redoutée comme un très grand mal. À quoi sert de dire contre cette crainte: vous ne sentirez rien après votre mort? Ne vous répondra-t-on pas aussitôt, c'est bien assez que je sois privé de la vie que j'aime tant; et si l'union de mon corps et de mon âme est un état qui m'appartient, et que je souhaite ardemment conserver, vous ne pouvez pas prétendre que la mort qui rompt cette union est une chose qui ne me regarde pas. Concluons que l'argument d'Épicure et de Lucrèce n'était pas bien arrangé, et qu'il ne pouvait servir que contre la peur des peines de l'autre monde. Il y a une autre sorte de peur qu'ils devaient combattre; c'est celle de la privation des douceurs de la vie. »

Pierre Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, 1697,  
article « Lucrèce », Tome IX.

L'attachement à la vie est sans doute ce qui caractérise les héros d'Homère. Parodiant Téréce, il est possible de dire qu'ils sont des hommes et que rien de ce qui est humain ne leur est étranger<sup>2</sup>. En somme, l'homme exalté par l'art des Grecs (Hésiode, Aristophane, Homère...) était un « homme complet » dira J. de Romilly.

## Pourquoi la Grèce? Un peu d'histoire<sup>3</sup>...

Si la pensée grecque a encore aujourd'hui toute son importance, c'est qu'elle est une aspiration à l'humain et à l'universel (même les dieux grecs sont anthropomorphes, ancêtres de nombreuses familles, protecteurs de telle ou telle ville... leur distance avec les hommes est réduite chez Homère). Elle offrira d'ailleurs le théâtre, la philosophie (voir plus bas le texte « Tolérance et responsabilité intellectuelle » de K. Popper) et la démocratie au monde dès le v<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

C'est à Athènes, cité-État, que naîtra la démocratie. Une cité est une forme d'organisation sociale et politique d'une communauté d'hommes appelés citoyens et d'un territoire (dans ce cas, l'Attique). La cité est un territoire organisé autour d'une ville. Aux v<sup>e</sup> et iv<sup>e</sup> siècles av. J.-C. la cité-État d'Athènes est l'une des plus puissantes du monde grec et en est le principal foyer artistique et intellectuel. Pour la première fois le peuple est appelé à gouverner avec les classes supérieures. La démocratie fait de la communauté des citoyens un peuple souverain même si les femmes, les esclaves et les étrangers en restent pourtant exclus.

La cité-État d'Athènes connaît d'abord la monarchie puis l'oligarchie. Celle-ci est réformée en 594-593 av. J.-C. quand le législateur Solon (vers 640-558 av. J.-C.) répartit les citoyens en quatre classes censitaires (en fonction de leur richesse). Les droits et les devoirs ne sont plus déterminés par la naissance mais par la fortune. Les fonctions de commandement sont réservées aux plus riches, mais les citoyens les plus pauvres jouissent désormais de droits politiques (voter les lois à l'*Ecclésia*) et de l'égalité devant la loi. Solon est à l'origine de réformes qui accroissent le rôle du peuple dans la vie politique athénienne (abolition de l'esclavage pour dette, mise en place d'un tribunal populaire, l'*Héliée*, droit de défense et d'accusation pour n'importe quel citoyen). Il a ainsi fixé dès le vi<sup>e</sup> siècle av. J.-C. les lois écrites de la cité d'Athènes: « Il établit une constitution et établit d'autres lois [...]. Ayant fait graver les lois sur des tablettes, on les plaça dans le Portique royal et tous jurèrent de les observer. Les neufs archontes prêtant serment [...] affirmaient qu'ils élèveraient une statue d'or s'ils venaient à transgresser l'une d'elle; et ils jurèrent encore aujourd'hui de la même façon. Il fixa les lois pour cent ans. » Aristote, *Constitution d'Athènes*, VII, 1-2.

Les réformes de Clisthène en 508-507 av. J.-C. permettent de créer un nouveau conseil, la *Boulè*, formé de 500 citoyens tirés au sort chaque année parmi les tribus, mêlant chacune des habitants des *dèmes* de la ville, de la côte et de l'intérieur. Clisthène a ainsi divisé le territoire de l'Attique en trois, et il répartit les citoyens en

dix tribus, partagées en dèmes. Cette égale répartition des citoyens fonde l'égalité des citoyens, distingués par leur lieu d'habitation et non par leur richesse ou leur naissance. Le but de ce brassage est d'assurer l'unité de la cité.

## « Le siècle de Périclès », une démocratie idéale ?

À l'issue des guerres médiques (478-477) Athènes constitue la Ligue de Délos qu'elle domine de manière hégémonique. Les cités-États alliées à Athènes paient un tribut qui permet de financer le fonctionnement de la cité-État d'Athènes, à la tête d'un empire maritime qui dépend de tous les citoyens et notamment des plus pauvres (les *thètes*, rameurs de la flotte de guerre). Le destin de la démocratie va ainsi être étroitement lié à celui de la ligue de Délos.

Au <sup>v</sup>e siècle av. J.-C. la cité devient une démocratie. Périclès diffuse l'idée qu'elle est le régime politique idéal, où les droits des citoyens sont assurés par les lois. Ces lois rendent sacrées les décisions des citoyens. À l'occasion de la célébration des funérailles des soldats morts la première année de la guerre du Péloponnèse Périclès prend la parole en 431 et fait l'éloge de la démocratie :

« Notre régime politique ne suppose pas pour modèle les lois d'autrui, et nous sommes nous-mêmes des exemples plutôt que des imitateurs. Pour le nom, comme pour les choses dépendent non pas du petit nombre mais de la majorité, c'est une démocratie. S'agit-il de ce qui revient à chacun ? La loi, elle, fait à tous, pour leurs différends privés, la part égale, tandis que pour les titres, si l'on se distingue en quelque domaine, ce n'est pas pour effet qu'un homme, pourtant capable de rendre service à l'État, en soit empêché par l'obscurité de sa situation. [...] Dans le domaine public, la crainte nous retient avant tout de rien faire d'illégal, car nous prêtons attention aux magistrats qui se succèdent et aux lois – surtout à celles qui fournissent un appui aux victimes de l'injustice ou qui, sans être écrites, comportent pour sanction une honte indiscutée. En résumé, j'ose le dire : notre cité, dans son ensemble, est pour la Grèce une vivante leçon. »

Thucydide, *Histoire de la guerre du Péloponnèse*<sup>4</sup>.

Pour Périclès la démocratie est un modèle pérenne à suivre. Issu d'une grande famille aristocratique, il dominera la vie politique athénienne de 461 à sa mort en 429. Stratège (443-431), il consolidera la démocratie athénienne, développera la puissance militaire de la cité et lancera une politique de grands travaux (reconstruction et embellissement de l'Acropole). Afin que tous participent à la vie politique, il instaurera le *misthos* pour compenser la perte d'une journée de travail. Les *thètes* resteront toutefois exclus de toutes les charges de commandement et un décret restreindra encore les conditions d'accès à la citoyenneté en 451 av. J.-C.

« Périclès, au comble de sa puissance et père [...] d'enfants illégitimes, avait fait passer une loi qui ne reconnaissait pour Athéniens que ceux qui étaient nés de père et de mère athéniens. Lorsque le roi d'Égypte envoya au peuple un présent de 40 000 médimnes de blé et qu'il fallut en faire partage aux citoyens, une foule de procès furent, en vertu de cette loi, intentés aux enfants illégitimes, qui jusqu'alors passaient inaperçus et échappaient à l'attention. [...] On vendit comme esclaves près de 5 000 personnes et le nombre de celles qui gardèrent le droit de cité et furent reconnues pour athéniennes se monta, après recensement, à 14 040. »

Plutarque, *Vie de Périclès*, 37, 3-4.

Depuis les réformes de Clisthène (508-507), pour être citoyen athénien, il fallait réunir un certain nombre de conditions : être un homme libre, être âgé de 18 ans et être inscrit sur la liste des *dèmes*. Périclès proposera en 451 av. J.-C. une loi qui définit de façon plus restrictive les conditions pour être citoyen : il faudra être né du mariage légitime d'un père citoyen et d'une mère fille de citoyen. Les citoyens ne constitueront plus qu'une petite minorité de la population : sur 380 000 habitants de l'Attique, seuls 42 000 auront le statut de citoyen.

Aristote (383-322 av. J.-C.) ira plus loin en définissant la citoyenneté comme la participation à l'exercice des pouvoirs de juge et de magistrat, ainsi que la participation à l'Assemblée. Il ne se contentera pas de la définition courante de la citoyenneté désignant le seul fait d'être né de deux parents citoyens. Il y ajoutera la possibilité de pouvoir participer au pouvoir délibératif et judiciaire. Selon Aristote les critères pour être citoyen sont d'être adulte, inscrit au *dème*, de participer à la vie politique. C'est donc l'exercice du pouvoir (*archè*) qui caractérise le citoyen.

Périclès sera finalement rendu responsable des malheurs de la guerre du Péloponnèse et sera écarté du pouvoir un peu avant de mourir de la peste. La guerre du Péloponnèse est un conflit qui oppose Athènes et la ligue de Délos à Sparte de 431 à 404. Sparte est alors une puissance oligarchique et conservatrice dotée de la puissance militaire la plus importante et dirige la Ligue du Péloponnèse et la Béotie. Sparte sera victorieuse de la guerre contre Athènes.

## Le IV<sup>e</sup> siècle et les institutions athéniennes

La démocratie au IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. est un régime en évolution. Elle est rétablie en 403 av. J.-C. et des mesures sont prises pour mieux la garantir. Les lois sont révisées et les procédures pour les modifier se compliquent. Les *thètes* peuvent accéder aux plus hautes fonctions. Les citoyens les plus riches dénoncent cependant les dérives de la démocratie. Ils se plaignent de la pression fiscale et dénoncent une justice qui leur serait hostile. Athènes ne peut plus compter sur le seul tribut des cités alliées, car la Ligue de Délos est dissoute en 404 av. J.-C. Les fonctions financières prennent donc de plus en plus d'importance. Les pouvoirs à Athènes dépendent

de l'*Ecclésia* qui regroupe les citoyens athéniens qui ne sont ni élus ni tirés au sort. Ses pouvoirs sont quasiment illimités : elle vote les lois, les promulgue, décide de la guerre et de la paix, élit les magistrats. Elle dispose du droit d'ostracisme, pouvant exiler un citoyen, si elle le juge dangereux pour la démocratie. Les pouvoirs sont séparés et le législatif revient à la *Boulè* chargée de préparer par un conseil les travaux de l'*Ecclésia*. Ses membres sont recrutés parmi tous les citoyens par un tirage au sort. Le pouvoir judiciaire est confié à l'*Héliée* et l'exécutif aux magistrats dont le pouvoir est limité par le principe d'annualité et de collégialité. Le tirage au sort est le mode de désignation le plus fréquent à Athènes. Son utilisation repose sur l'idée que n'importe quel citoyen est apte à exercer une fonction politique et que tous les citoyens se valent. Il est jugé plus démocratique que l'élection car il donne à tous la possibilité de participer au gouvernement de la cité. Le régime athénien repose sur l'Assemblée des citoyens : l'*Ecclésia* où chacun peut proposer une loi ou un amendement. Les lois sont votées à main levée puis gravées sur des stèles ou des panneaux de bois (axones) et placées à l'Agora afin que tout le monde en prenne connaissance. Tout citoyen peut être appelé à faire partie de la *Boulè* ou de l'*Héliée* et même être magistrat puisque le recrutement – hormis pour les stratèges – se fait par tirage au sort. Chaque citoyen peut donc être à son tour gouvernant et gouverné. Une indemnité journalière est versée aux citoyens : le *misthos* pour les longues heures passées aux séances de l'*Ecclésia* ou du Conseil. Ce système vise à favoriser la présence des citoyens à l'*Ecclésia* et cela permet en théorie d'associer les plus pauvres au gouvernement de la cité. Les Athéniens nomment isonomie leur régime politique pour qualifier l'égalité des citoyens devant la loi, comme fondement de la démocratie.

## Une démocratie contestée et renversée

À la fin du v<sup>e</sup> siècle av. J.-C., la démocratie est en péril. Des troubles créés par la guerre du Péloponnèse menacent la démocratie. Les démagogues sont dénoncés par des auteurs comme Aristophane. Deux coups d'État remplacent temporairement la démocratie par une oligarchie, en 411, puis en 404 avec les « Trente tyrans ».

## Une citoyenneté inégale

Les citoyens, contrairement à une idée reçue, n'ont pas pour seule activité la participation à la vie politique, alors que les esclaves travaillent la terre. Ils sont très impliqués dans l'agriculture. Leur participation à la vie politique est conditionnée par leur fortune. Si celle-ci est mince, ils seront obligés de privilégier le travail rémunérateur. C'est pour cela que le *misthos* a été créé. Si les citoyens sont égaux devant la loi, ils ne le sont pas devant la richesse. La grande majorité doit travailler

pour survivre le plus souvent comme paysans, loin du centre politique. En ville, les artisans et les commerçants sont méprisés car leurs activités sont souvent exercées par des métèques ou des esclaves. En dépit des liturgies imposées aux citoyens aisés et du *misthos*, les écarts de considération et de fortune persistent et seuls quelques milliers d'individus ont le temps et les moyens de se rendre à l'*Ecclésia*. Ainsi, seules quelques puissantes familles peuvent prétendre exercer les magistratures.

## Une vie politique accaparée

À travers l'exemple de Démosthène (384-322), homme politique athénien, orateur, la vie politique paraît accaparée par des orateurs qui dirigent la cité. La vie politique devient une affaire de professionnels, qui connaissent l'art de la parole, la rhétorique apprise chez les sophistes qui enseignent la persuasion pour détenir le pouvoir. Ils séduisent le corps électoral par démagogie. Si en théorie, la démocratie est l'affaire de tous, dans les faits, la vie politique est dominée par les plus riches car ils ont le temps de se consacrer aux affaires de la cité. Ils sont plus instruits dans l'art de la parole, ce qui leur permet souvent d'imposer leurs idées à l'*Ecclésia*. Enfin, si tous les citoyens ont le droit de se rendre à l'*Ecclésia*, ceux qui habitent loin ne peuvent pas toujours le faire...

## La critique de la démocratie

Aristophane (445-386) se servira du théâtre pour critiquer la démocratie; dans l'extrait suivant le juge mis en scène porte un nom inventé par Aristophane qui signifie « qui aime Cléon », allusion à l'homme politique athénien Cléon, qui fit augmenter de 50 % l'indemnité versée aux juges de l'Héliée.

« Le juge Philocléon : Mon régal à moi ce n'est pas le saumon ni les anguilles : je préférerais me mettre sous la dent un bon petit procès mignon, cuit à l'estouffade. Y a-t-il plus délicate béatitude que celle d'un juge, par le temps qui court ? D'abord, dès mon petit lever, on me guette aux abords du prétoire, des hauts personnages, des grosses légumes ! Et puis, sitôt que je m'approche, une main qui a raflé des deniers publics se glisse dans la mienne ; supplication, courbettes à grand renfort de lamentation : "Pitié pour moi, mon petit père, si jamais tu as ratissé toi aussi quelque chose dans les fonctions que tu as remplies !" Et puis, une fois entré en séance je ne fais rien de ce que j'ai promis ; j'écoute les accusés parler sur tous les tons pour se tirer d'affaire. Parbleu ! Quelles cajoleries n'est-on pas appelé à entendre quand on juge ! Les uns geignent sur leur pauvreté et ils en